



Le 2 juin 2016

Communiqué

Inondations : la faute au temps..., mais aussi à la réglementation

Face aux dommages causés par l'épisode pluvieux exceptionnel qui touche une bonne partie de la France, ORAMA veut exprimer d'abord sa compassion vis-à-vis de toutes les personnes durement affectées par les inondations.

Pour ce qui concerne les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux, la situation ne peut à ce jour donner lieu sur un plan global à des prédictions très alarmistes, mais le manque de luminosité atteint les potentiels de rendements dans toutes les cultures. Il en va de même là où persiste la saturation des sols en eau.

Plus ponctuellement, il va falloir trouver des solutions pour prendre en compte dans un certain nombre de cas les dommages subis par les producteurs victimes d'inondations en grandes cultures. Ces dernières en effet ne sont pas éligibles aux indemnisations des Fonds national de gestion des risques en agriculture et les assurances-récolte ne peuvent pas couvrir les dégâts en zones classées inondables alors que les terres agricoles servent de plus en plus de zones d'extension des crues pour préserver les populations.

Au-delà, les circonstances actuelles conduisent une nouvelle fois à dénoncer l'extrémisme réglementaire dont a fait preuve l'Etat ces dernières années en matière d'entretien des cours d'eau et des fossés. Dans ce domaine, interdictions a priori et sanctions démesurées pour le moindre geste ont peu à peu étouffé, au nom d'une vision très intellectuelle de la protection de l'environnement, le réalisme et le pragmatisme des gens de terrain, qui auraient pu atténuer aujourd'hui le débordement des cours d'eau.

Les agriculteurs attendent avec impatience que les mesures de clarification et d'assouplissement dont l'élaboration touche aujourd'hui à sa fin s'appliquent effectivement partout et sans surinterprétation.

oooooooooooooooooooooooooooo

Contact : Pascal HURBAULT, 01 44 31 16 25 / 07 77 72 20 42